

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02642 Numéro SIREN : 828 369 819 Nom ou dénomination : INAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2018 sous le numéro de dépôt 25488

25488
N° 2033-A-SD 2016

①

BILAN SIMPLIFIÉ

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>INAN</u>					Néant ☐				
Adresse de l'entreprise <u>18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE</u>									
SIREN <u>8 2 8 3 6 9 8 1 9</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 0</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 1 7</u>									
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilitisations corporelles *		028	12 500	030	1 278	11 222		
	Immobilitisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	12 500	048	1 278	11 222		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres* (3)	072	2 829	074		2 829		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 191	086		1 191		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
Total II		096	4 020	098		4 020			
Total général (I + II)			110	16 520	112	1 278	15 242		
PASSIF							Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		100			
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132				
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136		1 697			
	Provisions réglementées			140					
Total I			142		1 797				
Provisions pour risques et charges				154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		13 147			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		172	299			
Produits constatés d'avance				174					
Total III			176		13 446				
Total général (I + II + III)			180		15 242				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 500	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise INAN		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210
	Production vendue { biens services* } dont export et livraisons intracommunautaires	215 217	214 218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
	Production immobilisée*		224
	Subventions d'exploitation reçues		226
	Autres produits		230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234
	Variation de stock (marchandises)*		236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244
	Rémunérations du personnel*		250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252
	Dotations aux amortissements*		254
	Dotations aux provisions		256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262
Total des charges d'exploitation (II)		264	22 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	2 495
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)	290	Charges exceptionnelles (VI)	300
Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	299
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	1 697
B — RÉSULTAT FISCAL		Report le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	299
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

N° 2033-B-SD

INAN

Divers à réintégrer

Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise INAN

[illegible]



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 06032017	et clos le 31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
INAN 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE FRANCE	18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE
SIRET 82836981900010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Transports de voyageur	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %	1 996	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 05102018 Lieu : VILLEPINTE
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M OUINOU Abdelkbir

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<i>c</i>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<i>e</i>				
						<i>f</i>				
						<i>g</i>				
						<i>h</i>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<i>i</i>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>				
Montant des revenus répartis						<i>Total (a à h)</i>				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
H DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise : <u>INAN</u>										Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial		400		402		404		406	
			Autres		410		412		414		416	
Immobilisations corporelles			Terrains		420		422		424		426	
			Constructions		430		432		434		436	
			Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446	
			Installations générales agencements divers		450		452		454		456	
			Matériel de transport		460		462	12 500	464		466	12 500
			Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476	
Immobilisations financières					480		482		484		486	
TOTAL					490		492	12 500	494		496	12 500
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles			Terrains		510		512		514			
			Constructions		520		522		524			
			Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534			
			Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544			
			Matériel de transport		550		552	1 278	554			
			Autres immobilisations corporelles		560		562		564			
TOTAL			570		572	1 278	574		576	1 278		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.			1	2	3	4	5					
			6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>INAN</u>					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715		2		
Constructions	720	725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5		
Matériel de transport	750	755		6		
Autres immobilisations corporelles	760	765		7		
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐
VI DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

N° 2033-E-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Exercice ouvert le : 06032017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois		1 0		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise									
Ventes de marchandises							108		
Production vendue - Biens							109		
Production vendue - Services							141		
Production stockée							111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							143		
Subventions d'exploitation reçues							113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun							115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés							118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante							119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							153		
TOTAL 1							144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers									
Achats de marchandises (droits de douane compris)							121		
Variation de stocks (marchandises)							122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)							123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances							125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun							148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante							150		
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.							133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							135		
TOTAL 2							152		
III - Valeur ajoutée produite									
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2						137		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)							117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE							022		
Période de référence				024	du		160	au	
Date de cessation							186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs									
Effectifs moyens du personnel * :							376		
dont apprentis							657		
dont handicapés							651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 2 8 3 6 9 8 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INAN

ADRESSE (voie) 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN

CODE POSTAL 93420

VILLE VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 2 8 3 6 9 8 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

INAN

ADRESSE (voie) 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN

CODE POSTAL 93420

VILLE VILLEPINTE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

INAN S.A.S.U.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES
AU CAPITAL DE : 100.00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 828369819

Procès-verbal d'assemblée générale

L'an deux mille dix huit, le trente juin à onze heures, se sont réunis à paris, en assemblée générale ordinaire les associés de la SASU INAN, sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

- M Abdelkbir OUINOUC, Président propriétaire de 100 parts, N° de 01 à 100.

Représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts;

L'assemblée est présidée par M Abdelkbir OUINOUC, Président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- 2° les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- 3° le rapport de gestion du gérant;
- 4° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;
- 5° les comptes annuels.

La lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivant à l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2017.
- Approbation de ces comptes et rapports de gestion.
- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation;
- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1 697.00 euros.

La collectivité des associés a décidé de reporter à nouveau ce bénéfice

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 :00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le président :

